



L'ACAAPP est une association loi 1901 qui regroupe 350 acheteurs, mareyeurs, poissonniers, grossistes, GMS, tous acheteurs dans les 9 criées de Charente-Maritime, Vendée, Loire Atlantique pour lesquels l'ACAAPP gère les flux financiers et ce depuis 2002.

**Contact :**

**ACAAPP**

89 quai du Ponant  
17000 LA ROCHELLE  
Tel: 05 46 50 86 18

## Le point de vue de l'A.C.A.A.P.P, Association Centre Atlantique des Acheteurs des Produits de la Pêche

### EN BREF.

**Les métiers liés à la pêche et à la commercialisation des produits de la mer sont des activités historiques et structurantes des zones littorales.**

**Les métiers de mareyeur, de poissonnier, sont des activités ancestrales et avant tout nourricières. Intermédiaires indispensables, ces acteurs incontournables du monde maritime sont particulièrement dépendants des activités de pêche, tout comme les halles à marée.**

**Toute restriction des activités de pêche a des conséquences immédiates sur celles des métiers qui en dépendent ; les conséquences des baisses de volume, pour graduelles qu'elles sont, n'en restent pas moins irréversibles.**

**Les enjeux des espaces maritimes actuels qui ont déclenchés ce débat public ; éolien en mer, zones de protection, aires marines, au-delà des enjeux spatiaux, pour essentiel que soit le point de vue écologique, devront de notre point de vue être également considérés via le prisme des enjeux économiques et sociaux.**



## Préambule

Les espaces maritimes sont des espaces partagés entre de multiples activités professionnelles, récréatives, sportives.

Elles sont quadrillées par des zones de plus en plus nombreuses, qui parfois se superposent en un patchwork réglementaire encadrant les usages de ces espaces. Nous arrivons, avec les implantations des parcs éoliens, à une situation inédite qui pourraient remettre en question des activités ancestrales, des panoramas privilégiés, menaçant nos horizons.

La nécessité de trouver des alternatives voir des moyens de compléter l'offre de fourniture d'énergie est un fait établi.

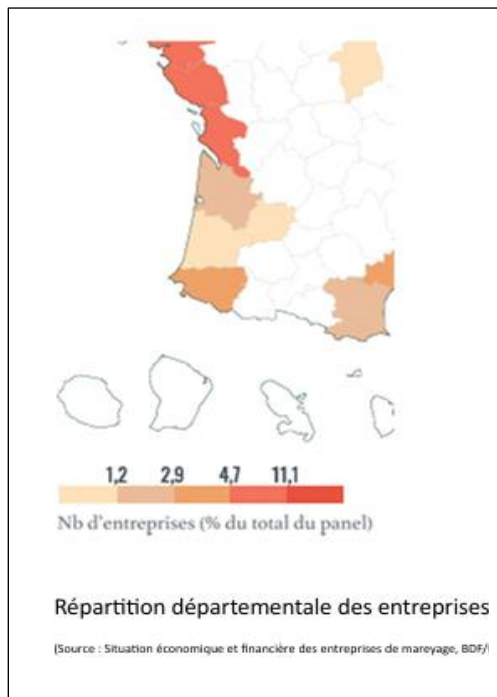
Cependant, autant le principe de l'énergie verte semble vertueux, autant il suscite, par le choix de ces parcs dont les implantations, les dimensions et les dispositifs ne sont pas encore définis, beaucoup d'interrogations.

### L'ACAAPP, structurante et sécurisante pour la filière néo aquitaine et ligérienne

L'ACAAPP a été créée en 2002 par la volonté de mareyeurs rochelais, sur la base de l'ABAPP, association déjà active en Bretagne. Ainsi, les mareyeurs ont structuré les flux financiers des achats sous halle à marée tout d'abord de la Rochelle, à l'époque une des plus importantes en volume de la façade atlantique. Cette association permettait ainsi de procéder au recouvrement, de sécuriser les paiements aux armements, garantissant ainsi une réelle sérénité dans les échanges entre l'amont et l'aval de la filière.

Cette structuration a ensuite été proposée à la criée de la Cotinière et de Royan, via le dépôt d'une garantie bancaire qui pouvait être mutualisée pour les trois ports, permettant aux acheteurs de Charente Maritime d'accéder aux trois criées du Département. En 2003 et 2004, la CCI de Vendée, gestionnaire des halles à marée de ce département, s'est inscrite dans cette démarche, suivie en 2008 par les gestionnaires des halles à marée de Loire Atlantique.

L'ACAAPP est donc à cheval sur trois départements et deux régions à la façade maritime exceptionnelle.



Elle est au service des acteurs portuaires.

L'Association regroupe actuellement 350 acheteurs en criée: mareyeurs, poissonniers, GMS, grossistes et conserveurs. L'essentiel de ses adhérents sont des entreprises françaises ayant leur siège en France.

La profession de mareyeur, qui représente pourtant 75% des achats en criée, reste assez méconnue. L'ACAAPP est en lien constant avec les syndicats professionnels ; grâce aux actions menées depuis plusieurs années, ce métier a gagné en visibilité, en cohérence avec son importance dans la filière.

### Les entreprises des produits de la Mer

Le maillage des entreprises adhérentes, situées très à proximité des zones de débarquement, mais également dans les MIN, parfois sur des territoires logistiques stratégiques, est dense dans les départements précités.

89 entreprises adhérentes à l'ACAAPP sont ainsi situées en Charente-Maritime, 77 en Vendée et 62 en Loire Atlantique, soit 66% des adhérents qui sont installés dans ces départements littoraux et qui participent à la vie de l'économie locale.

Le sourcing privilégié de ces entreprises du premier achat de ce secteur reste la pêche française du Golfe de Gascogne, pour son niveau de fraîcheur, de qualité, pour la variété des espèces proposées.

La flottille des bateaux néo aquitains et ligériens est composée principalement de bateaux de pêche côtière ; caseyeurs, fileyeurs, ainsi que par quelques chalutiers en pêche hauturière.

Il existe une forte connexion des activités maritimes des départements ligériens et de la Charente Maritime. En effet, les activités de pêche sont similaires avec la même typologie de bateaux et de métiers, avec des confluences également sur les zones d'activités.

Comme tous les armements européens, ces navires ont l'obligation de respecter une réglementation sur les maillages des engins de pêche, les quotas qui leur sont attribués, les zones de pêche dans lesquelles ils ont le droit d'exercer leurs activités. La pêche française est strictement encadrée, régulièrement contrôlée à tous les niveaux d'exploitation. La traçabilité des produits de la mer français, de leur sortie de l'eau à l'installation sur les étals ou dans les assiettes des restaurateurs, garantie ainsi aux entreprises de premier achat que le poisson qu'elles proposent à leurs clients répond aux critères environnementaux et sociétaux que les plus exigeants peuvent attendre.

### Attractivité des zones littorales

La consommation des produits de la mer, leurs conditions de production, sont des arguments pour l'économie du tourisme, qui travaille sur la valorisation de ce qui reste un patrimoine local, historique et culturel.

Les sites d'exploitation des produits de la mer sont prisés par des visiteurs curieux de connaître l'origine de ce qu'ils consomment et les métiers de ces artisans de la zone littorale.

Ces sites naturels particulièrement attractifs méritent d'être connus et reconnus comme des espaces à respecter et surtout à préserver ainsi que tous les métiers qui permettent de les mettre en avant et les valoriser.

### Des flux en baisse constante

Les ressources halieutiques constituent un bien naturel et renouvelable.

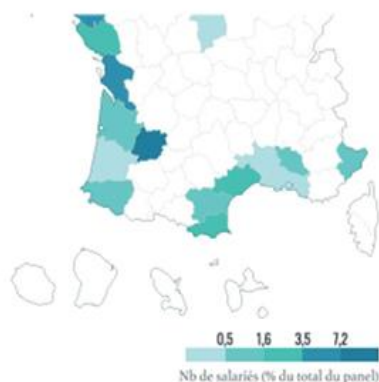
Les entreprises du premier achat ont été autant spectatrices qu'actrices des évolutions du monde de la pêche afin que ces ressources soient également préservées et ont dû faire le constat de la diminution année après année des apports en criée. Le corolaire de la diminution de ces apports a été la diminution du nombre de ces entreprises par manque d'activité et de rentabilité. Quelques-unes ont pu être rachetées, parfois absorbées, certaines ont finalement disparues, ainsi que de nombreux emplois et savoir-faire.

Restreindre encore les zones de pêche, en y installant des parcs éoliens, modifiant potentiellement des écosystèmes fragiles, ne doit pas se faire sans considérer au maximum qu'elles soient compatibles avec toutes les activités humaines.

L'horizon 2050 avec pour objectif zéro émission nette de CO2 nous semble plutôt ambitieux. Même à marche forcée, on ne peut omettre par exemple que 70% des produits de la mer sont déjà importés et que le bilan carbone de ces produits n'est pas neutre.

Un des arguments majeurs pour la proximité des sites d'exploitation des entreprises reste la maîtrise des coûts, principalement de transport, argument imparable dans le contexte du déploiement énergétique.

Il reste encore beaucoup à envisager avant de mettre en place des structures en mer qui, de plus, ont elles aussi un bilan carbone non négligeable.



Répartition départementale des effectifs

[Source : Situation économique et financière des entreprises de mareyage, BOF/UMF]

## CONCLUSION

### Ne pas devenir des activités à la marge

La souveraineté énergétique est un objectif plus que louable ; cet élément a été mis en exergue depuis le début du conflit russo ukrainien. Il est essentiel que l'Etat mette en place tout ce qu'il est possible d'envisager pour l'atteindre.

Néanmoins, elle ne doit pas se faire au détriment de la souveraineté alimentaire.

Tous les acteurs de ce monde maritime sont à prendre en considération et ne veulent pas que leurs activités deviennent encore plus qu'elles ne le sont déjà des activités à la marge.

La France c'est avant tout des paysages, de la culture, des savoirs faire dont la préservation est de la responsabilité de tous.

Elle ne doit pas devenir un pays de cartes postales et de musées d'autrefois.

Il va falloir choisir le bon mât.

